

DEPARTEMENT DE L'AIN  
-----  
ARRONDISSEMENT DE BOURG  
-----  
CANTON DE MIRIBEL  
-----  
MAIRIE DE NEYRON  
-----

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
\*\*\*\*\*  
Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 28 mars 2024

**OBJET : RECONDUCTION DE  
L'ORGANISATION DU TEMPS  
SCOLAIRE POUR LA PERIODE 2024-2027**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à DUPLAN Véronique, BOYET Jérôme donne pouvoir à LARIVE Bruno, BRIERE Matthieu donne pouvoir à QUEIREL Elodie, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, JULLIEN Valérie donne pouvoir à GARCIA Nathalie, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves.

Secrétaire de Séance : Bruno LARIVE

*Date de convocation du Conseil : 21/03/2024*

*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 23*

*Présents : 16*

*Pouvoir : 7*

Elodie QUEIREL, adjointe aux affaires scolaires, expose à l'assemblée :

A la rentrée scolaire 2024-2025, l'organisation de la semaine scolaire de la commune doit être renouvelée en référence au code de l'éducation, article D.521-10.

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur du passage à la semaine de quatre jours en 2018, dispositif reconduit en 2021.

Le conseil d'école a été réuni le 8 février 2024 pour se prononcer sur cette organisation. Ces horaires sont les suivants :

- Lundi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
- Mardi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
- Jeudi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
- Vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

20240009

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 21 VOIX POUR,  
1 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :**

- **APPROUVE** le maintien de l'école sur quatre jours pour les trois années scolaires 2024 – 2025, 2025-2026 et 2026-2027.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 28 mars 2024

La Maire

  
Christine FRANÇOIS